

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 représentants 44 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2023/61

Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BAABAA Jimmy HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine MILLET Régine PICHON-MARTIN Bertrand SEGUIN Marie-José

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix LAVAL Sylvain
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques. Au travers de cette convention, l'État s'est engagé notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention a été reconduite, régulièrement, jusqu'en 2023.

CANDIDATURE ET NOUVELLE CONVENTION

Le Parc est à nouveau candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc :

- Marais - tourbières de l'Herretang (FR8201742)
- Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort (FR8201741)
- Hauts de Chartreuse (FR8201740)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes étant maintenant en charge de Natura, en lieu et place de l'Etat, il est nécessaire de renouveler les conventions de gestion avec la Région.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **14 DEC. 2023**

